



DECISION N°014/D/PR/MINMAP/SG/DRMAP-CE/DDMAP-L DU 08 Mai 2018

Portant Attribution des Lettres Commandes relatives à l'Appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence N°014/AONO/DDMAP-LK/COMMUNE OKOLA/CDPM/2018 du 19 Mars 2018 pour les travaux de Réhabilitation de certaines Ecoles Publiques de la Commune d'OKOLA, Département de la Lékié, Région du Centre. (LOTS 1&2)

MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la Commune d'OKOLA

FINANCEMENT : BIP Exercice 2018

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA LEKIE, AUTORITE CONTRACTANTE

- Vu la constitution ;
- Vu le décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
- Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation, et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
- Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu l'Arrêté N° 0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics.
- Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics
- Vu la circulaire N° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics
- Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018;
- Vu le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°014/AONO/DDMAP-LK/COMMUNE D'OKOLA /CDPM/2018 du 19 MARS 2018 pour les travaux de de Réhabilitation de certaines Ecoles Publiques de la Commune d'OKOLA, Département de la Lékié, Région du Centre (Lots 1&2).
- Vu Le rapport d'analyse des offres ;
- Vu La proposition d'attribution de la commission Départementale de Passation des Marchés de la Lékié formulée par lettre N° 046/C/MINMAP/DRC/DD/CDPM/2018 du 05 Mai 2018

DECIDE

Article 1^{er} Les Lettres Commandes objet de l'Appel d'Offres sus visé sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Localités	Attribitaire	Montant (TTC)	Délai
01	E.P ELIG-ONANA	Ets XAVO SERVICES	14 685 158 FCFA	120 jrs
02	EP NDANGUENG		17 644 713 FCA	120 jrs

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publié partout où besoin sera.

Ampliations

- Maitres d'Ouvrage ;
- DGMI/MINMAP ;
- ARMP/Centre ✓
- SOPECAM ;
- PdV/CDPM-L ;
- DRMAP-CE ;
- SPM/DDMAP-L ;
- Intéressé ;
- AFFICHAGE ;
- Chrono/Archives

Le Délégué Départemental
des Marchés Publics de la Lékié,
(Autorité Contractante)

MBAECU MOUHAMAN ABDOUSALAM
Ingénieur en Chef du Génie-Civil